

DELIBERATION N° 91/06-12 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que la démission de Monsieur MAUSS et Madame LALLEMENT justifie la désignation de deux nouveaux conseillers municipaux :

- au Comité de Jumelage,*
- à la Commission Communale des impôts directs.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de modifier les délibérations N° 89/04-12 et N° 89/04-13,*
- de désigner Monsieur MEJEAN en remplacement de Madame LALLEMENT au Comité de Jumelage,*
- de désigner Monsieur MEJEAN en remplacement de Monsieur MAUSS à la Commission Communale des impôts directs.*